

Le ministre a signalé que les dix ministères intéressés recruteront de nouveaux employés et effectueront des travaux supplémentaires liés aux programmes déjà existants et que ce travail contribuera plus effectivement à atteindre les objectifs que visent ces programmes. Nous accueillons cette assurance avec satisfaction, mais j'espère que le ministre sera en mesure de nous dire dans un avenir prochain quels sont les ministères en cause dans l'intérêt de l'unité nationale et afin d'accroître véritablement la participation francophone dans la Fonction publique.

• (2.20 p.m.)

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je pense que personne ne trouvera à redire à la déclaration du ministre, c'est-à-dire qu'il est souhaitable de rendre la Fonction publique graduellement représentative des deux principaux groupes linguistiques du Canada, ni à l'énoncé que le gouvernement désirerait assurer l'égalité de chances dans la Fonction publique. Néanmoins, ni la déclaration qu'a faite aujourd'hui le ministre, ni aucune de ses déclarations précédentes n'ont éclairci un certain nombre de questions importantes. Le 25 janvier, le bureau du ministre a émis un communiqué dont j'ai un exemplaire et qui commence ainsi:

Le président du Conseil du Trésor, l'honorable C. M. Drury, a déclaré aujourd'hui que de récents reportages, sur la présumée existence d'un fonds spécial de 2 millions de dollars destiné spécialement au recrutement de fonctionnaires francophones, ont gravement induit le public en erreur.

Le communiqué ajoute:

Il est convenu que le gouvernement songe à recruter 1,250 diplômés du secondaire supérieur en 1971 et que les postes des francophones feront partie de ce total si les propositions du ministre sont approuvées.

«Quant aux 2 millions de dollars, ils n'ont pas été affectés à aucun programme en particulier», au dire du ministre.

Je me demande alors, si le gouvernement songeait à engager en 1971 1,250 diplômés des écoles secondaires supérieures, pourquoi les francophones seraient-ils traités autrement que les autres. Le gouvernement pourrait facilement annoncer 1,250 postes et stipuler que 276—ou tout autre chiffre représentant une juste proportion, selon le gouvernement—des candidats devront être francophones et que le principe du mérite s'appliquera pour tous les postes, que les candidats soient francophones ou anglophones. Pourquoi n'est-il pas possible de traiter tous les diplômés en se fondant sur la même base tout en précisant quels emplois nécessitent le français comme langue maternelle? C'est cette distinction que je trouve très difficile à comprendre ainsi que le grand public, je crois.

Nous ne nous opposons pas à ce qu'il y ait une juste proportion de francophones au sein de la fonction publique. Ce qui nous inquiète, c'est de savoir si on va continuer d'appliquer le régime du mérite, nous voulons avoir cette garantie.

Des voix: Bravo!

M. Douglas: Le ministre n'a pas touché du tout à ce point. Le seul critère sur lequel on va se fonder pour attribuer ces 276 emplois sera-t-il que le français soit la langue maternelle des postulants?

Des voix: Oh, oh!

M. Douglas: S'ils sont nommés à ces postes, exigera-t-on d'eux qu'il passent par la filière habituelle de la

fonction publique s'ils postulent ces emplois, si lesdits emplois deviennent vacants? Autrement dit, la Chambre et le pays veulent que le ministre leur assure que l'on ne dérogera pas d'une façon ou d'une autre aux principes du mérite prévus par la loi sur l'emploi dans la Fonction publique. Si le gouvernement allait embaucher 276 fonctionnaires d'après des règlements aléatoires, et le reste des 1,250 lauréats par l'intermédiaire des ministères, on pourrait naturellement se demander si l'on conserve le principe du mérite. J'espère que le ministre saisira la première occasion pour nous dire comment l'on préservera ce principe.

S'il faut en croire les communiqués, une des autres raisons du quiproquo est qu'on n'a pas consulté l'Alliance de la Fonction publique sur cette question. Si on l'a fait récemment, j'espère que le ministre nous le dira. Ceux qui se préoccupent de la sécurité d'emploi dans la fonction publique et qui cherchent à maintenir le système du mérite devraient pouvoir discuter de cette question avec le gouvernement pour qu'on puisse leur assurer que le gouvernement ne cherche qu'à garantir une proportion raisonnable de fonctionnaires francophones et qu'en ce faisant, il ne déroge pas au principe du mérite que nous voulons tous maintenir.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, la concrétisation, en partie, de l'objectif fondamental d'assurer l'égalité de chances dans la Fonction publique, aussi bien aux Canadiens de langue française qu'à ceux de langue anglaise, nous réjouirait grandement si nous pouvions, en ce faisant, atteindre enfin la véritable égalité que désirent tous les Québécois.

Monsieur le président, les propos que nous venons d'entendre de la part des chefs du parti conservateur progressiste et du Nouveau parti démocratique nous laissent songeurs quant aux possibilités d'arriver, dans un avenir rapproché, à cette égalité souhaitée par tous les Canadiens français. Nous sommes tellement loin de cette égalité souhaitée que cette timide tentative s'avère une révolution pour certains de nos collègues, alors que pour nous, du Québec, il ne s'agit que d'un premier pas vers l'établissement d'un commencement de justice.

Monsieur le président, je dis bien d'un premier pas et d'un pas très timide, surtout lorsque nous lisons, dans la déclaration de l'honorable ministre, que les 2 millions de dollars affectés à cette fin seront attribués à 10 ministères seulement. Est-ce que cela veut dire que les Canadiens français ne sont pas intéressés du tout aux autres ministères qui ont présenté des projets visant à étendre certains programmes, et que ceux qui n'ont pas présenté de projet ne sont pas au service des Canadiens français du pays? Je serais porté à penser à cela. Or, on voit comment le pas est très timide et très faible.

Et comment peut-on se révolter, comment la majorité du pays, qui devrait représenter l'opposition, peut-elle parler d'injustice du côté des anglophones?

Et un peu plus loin, on dit:

... qui contribueraient à réaliser les objectifs des programmes tout en offrant des emplois dans les secteurs de la Fonction publique où le français est normalement utilisé.

Cela veut dire que là où il y a des injustices flagrantes, où le français n'est pas utilisé, on n'améliore rien, puis-